

PRISE DE POSITION DE L'AMM SUR L'EAU ET LES SOINS DE SANTE

Adoptée par la 55^e Assemblée Générale de l'AMM, Tokyo, Japon Octobre 2004
et révisée par la 65^e Assemblée Générale de l'AMM, Durban, Afrique du Sud, Octobre
2014

A. PRÉAMBULE

L'approvisionnement correct en eau fraîche (c.a.d potable et non polluée) est essentiel pour la santé individuelle et collective. Il s'agit d'un élément central pour mener une vie dans la dignité et le respect des droits humains. Malheureusement, plus de la moitié de la population dans le monde n'y a pas accès et même là où elle est abondante, l'eau fraîche est menacée par la pollution et par d'autres forces négatives.

Dans le cadre de sa mission humanitaire et en tentant d'atteindre les plus hauts standards internationaux en matière de soins de santé pour tous les peuples du monde, l'Association Médicale Mondiale a établi cette déclaration pour encourager tous les responsables de la santé à bien prendre conscience de l'importance de l'eau pour la santé individuelle et collective.

B. CONSIDÉRATIONS

1. Les maladies transmises par l'eau comptent pour beaucoup dans la mortalité et la morbidité, notamment dans les pays en voie de développement. Ces problèmes sont accentués dans les périodes de désastres telles que les guerres, les accidents nucléaires et provoqués par l'homme causés par le pétrole et/ou produits chimiques, les séismes et les inondations.
2. Les changements anthropogènes des écosystèmes, la rétention moindre de la surface terrestre et la capacité inhérente à la nature mais limitée de filtrer les impuretés de l'eau provoquent des dommages toujours plus grands à l'environnement naturel, notamment à l'environnement aquatique.
3. La commercialisation de l'eau, là où elle est fournie pour faire des profits plutôt qu'en tant que service public, a des conséquences sur l'accès à un approvisionnement correct en eau potable.
4. Le développement d'infrastructures durables pour l'approvisionnement en eau potable contribue largement au maintien d'une bonne santé publique et au bien-être national. Une réduction des maladies infectieuses et autres maux provoqués par une eau insalubre allège les coûts en soins de santé et améliore la productivité. Cela produit une onde de choc positif sur l'économie nationale.

5. L'eau est une ressource vitale et nécessaire à la vie qui s'est raréfiée dans de nombreuses parties du monde et elle doit donc être utilisée raisonnablement et avec précaution.
6. L'eau est un bien partagé par l'humanité et la terre. C'est pourquoi les questions relatives à l'eau ne devraient pas être traitées isolément par les pays mais par la collectivité toute entière.

RECOMMANDATIONS

Les médecins, les associations médicales et les autorités sanitaires sont invités à soutenir les mesures suivantes relatives à l'eau et à la santé:

1. Des programmes nationaux et internationaux pour la fourniture d'eau potable à bas prix à tous les êtres humains sur la planète et pour la lutte contre la pollution des sources d'alimentation en eau.
2. Des programmes régionaux, nationaux et internationaux pour l'accès à l'hygiène et pour prévenir la dégradation des sources d'alimentation en eau.
3. Les recherches sur la relation entre les systèmes d'approvisionnement en eau, y compris le traitement des eaux usées, et la santé.
4. L'établissement de plans pour fournir de l'eau potable et assurer une élimination correcte des eaux usées en cas d'urgence. Ces plans varieront en fonction de la nature de l'urgence mais peuvent inclure une désinfection sur place de l'eau, le repérage des sources d'eau et des groupes électrogènes pour faire tourner les pompes.
5. Des mesures préventives pour garantir la salubrité de l'eau pour les établissements de santé après une catastrophe naturelle, surtout un séisme. De telles mesures doivent inclure le développement d'infrastructures et de programmes de formation pour aider les établissements de santé à faire face à de telles crises. La mise en place des programmes de secours pour un approvisionnement permanent en eau doit se faire conjointement avec les autorités régionales et les collectivités.
6. Une utilisation plus efficace des ressources en eau par les pays. L'AMM demande notamment aux hôpitaux et aux établissements de santé d'étudier leur impact sur les ressources durables en eau.
7. Des mesures de prévention et de préparation en prévision de situations d'urgence afin de préserver l'eau de la pollution.
8. La promotion de l'accès universel à une eau potable et à prix abordable en tant que droit humain¹ et bien commun de l'humanité.

¹ En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des Droits de l'Homme ont explicitement reconnu le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement, découlant du droit à un niveau de vie suffisant, tel que prévu à l'article 11 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels et d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains.